



Crédit photo / CC0 James Sutton

Pour la création d'un revenu minimum unique

La France doit garantir un revenu décent à chacun. Élever le niveau de vie minimum au-dessus du seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian, soit 860 euros par mois, coûterait sept milliards d'euros par an, un montant largement à notre portée. Une proposition de Noam Leandri et Louis Maurin de l'Observatoire des inégalités^[1].

Trente ans après la création du revenu minimum d'insertion (RMI), nous proposons de remplacer l'ensemble des minima sociaux par un revenu minimum unique (RMU) d'un montant d'au moins 860 euros mensuels pour une personne seule, soit l'équivalent du seuil actuel de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian (donnée 2016). La pauvreté disparaîtrait donc, à ce niveau.

Le filet de sécurité actuel des minima sociaux demeure incomplet.

Le coût de cette mesure serait de sept milliards d'euros par an pour la collectivité, selon nos estimations. L'équivalent du montant accordé aux plus aisés, en baisses d'impôts à l'automne 2017.

Le filet de sécurité actuel des minima sociaux français demeure incomplet. Les jeunes de 18 à 25 ans n'ont droit à rien, sauf circonstances

1. Cette proposition n'engage que ses auteurs, Noam Leandri, le président de l'Observatoire des inégalités, et Louis Maurin, son directeur, et non l'organisme dans son ensemble.



très exceptionnelles. La plupart des adultes sans ressources touchent moins de 500 euros par mois^[2]. Au total, parents, conjoints et enfants compris, 3,7 millions de personnes vivent avec le revenu de solidarité active (RSA). Des ressources aussi faibles sont indignes d'une société riche comme la nôtre où la moitié des individus vivent avec plus de 1 700 euros par mois^[3] (pour une personne seule, après impôts et prestations sociales). Le bas niveau des minima sociaux oblige les allocataires, soit à vivre dans la dépendance (aide de la famille, d'amis ou d'organismes caritatifs), soit à exercer ici ou là des travaux non déclarés. Et à vivre du strict minimum.

Le montant de notre RMU (860 euros) correspond au seuil de pauvreté fixé à la moitié du niveau de vie médian, qui est celui utilisé par l'Observatoire des inégalités et l'OCDE. Si l'on adoptait ce minimum de ressources pour tous, la pauvreté mesurée au seuil à 50 % disparaîtrait d'un point de vue statistique. Notre pays ferait ainsi un énorme pas en avant pour « éradiquer la grande pauvreté » comme le souhaitait le président de la République dans son discours du 13 septembre 2018. Politiquement, ce projet constituerait une avancée sociale majeure, qui améliorerait le sort des cinq millions de personnes vivant actuellement sous ce seuil de pauvreté.

Coût : sept milliards d'euros

La mise en place du RMU est à la portée des comptes publics de notre pays. Concrètement, le niveau de vie moyen des personnes qui touchent moins de 860 euros par mois est de 710 euros mensuels^[4]. Il faut donc élever leur niveau de vie de 150 euros par mois (toujours pour une personne seule), soit 1 800 euros par an (en moyenne, un peu plus pour cer-

tains, un peu moins pour d'autres), pour atteindre le niveau de notre RMU. Tous les ménages ne sont pas constitués de personnes seules. Nous en avons tenu compte dans notre estimation en utilisant le système de parts défini par l'Insee, dans lequel une personne supplémentaire de plus de 14 ans vaut 0,5 part et une personne de moins de 14 ans 0,3 part (cf. « Notre méthode de calcul » p. 7). Chaque famille se verrait ainsi attribuer au minimum, en plus des 860 euros du RMU pour une personne seule, 430 euros par personne de plus de 14 ans (860 euros x 0,5 part) et 260 euros pour un enfant de moins de 14 ans (860 euros x 0,3 part). Un couple sans enfant toucherait donc, grâce au RMU, 1 290 euros mensuels, un couple avec deux enfants en bas âge, 1 810 euros (voir tableau).

Montant du RMU en fonction de la composition du ménage (en euros mensuels)	
	Montant du RMU
Personne seule	860
Couple sans enfant	1 290
Couple, un enfant de moins de 14 ans	1 550
Couple, deux enfants de moins de 14 ans	1 810
Couple, deux enfants de plus de 14 ans	2 150
Famille monoparentale, deux enfants de moins de 14 ans	1 380
Supplément par personne de moins de 14 ans	260
Supplément par personne de plus de 14 ans	430

Source : Observatoire des inégalités

Pour les cinq millions de personnes pauvres, en considérant les différents types de ménage, le coût total de la mise en place du RMU s'élèverait à environ sept milliards d'euros par an, selon nos

2. Le montant du RSA est actuellement de 560 euros pour une personne seule, dont il faut déduire 67 euros de forfait logement pour les locataires touchant les APL, les propriétaires et les personnes hébergées gratuitement.

3. Il s'agit du revenu médian (la moitié de la population touche plus de 1 700 euros par mois, l'autre moitié moins que ce montant).

4. On prend toutes les personnes dont le niveau de vie est équivalent à moins de 860 euros par mois pour une personne seule et on fait la moyenne de leurs revenus.



calculs. Cette somme est modeste rapportée à l'enjeu. Quelques exemples pour mieux comprendre : chaque année, le niveau global de la dépense publique s'élève à 1 300 milliards d'euros. Tous les ans, l'État perd cinq milliards de recettes du fait de la baisse des impôts accordée aux plus aisés par la majorité. Entre 2017 et 2019, les crédits du budget annuel de la Défense ont augmenté de 3,5 milliards d'euros. Enfin, l'hiver dernier, le gouvernement a débloqué une enveloppe de dix milliards d'euros suite au mouvement des « gilets jaunes ». Il vient d'en ajouter sept milliards suite au grand débat national. La seule baisse annoncée de l'impôt sur le revenu sera de l'ordre de cinq milliards d'euros l'an prochain^[5], ce qui n'est pas loin de ce que représente notre RMU. Choisir de ne pas aider les plus démunis est bien une décision politique, pas économique.

Pour financer le RMU, il suffirait de réintroduire un impôt sur la fortune et d'imposer les revenus du patrimoine selon un barème progressif. Mais jusqu'à aujourd'hui, l'Élysée refuse de revenir sur les mesures injustes destinées aux plus aisés. Nous proposons alors deux types de mesures qui pourraient faire consensus. La première consisterait à réduire le plafond de la réduction d'impôt procurée par les niches fiscales de 10 000 à 5 000 euros, ce qui reste considérable. La seconde aurait pour but de récupérer un tiers des 20 milliards d'euros perdus en réduction de cotisations sociales patronales^[6], mesure qui a fait preuve de son incapacité à créer des emplois.

On entend déjà l'objection à la mise en place du RMU : un minimum social digne inciterait les pauvres à ne plus chercher du travail. Pour 24 heures de travail hebdomadaire – le temps de travail minimum prévu par la loi depuis 2013 – payées au Smic, un salarié

touche 803 euros nets par mois, auxquels s'ajoutent 293 euros de prime d'activité, soit un total de 1 096 euros, ce qui est largement supérieur à notre RMU. De plus, toutes les personnes qui travaillent pour des bas salaires savent qu'un emploi ne représente pas seulement un revenu mais aussi un statut social, des liens avec des collègues, des possibilités d'avenir, etc. Ce n'est pas par choix que des millions de personnes sont au chômage, mais parce que l'emploi manque. Et si notre minimum permet à des travailleurs très précaires de ne pas être contraints d'accepter des morceaux d'emplois au Smic, tant mieux.

Une mesure pragmatique

Notre proposition de revenu minimum unique constitue une synthèse entre les propositions d'un revenu de base défendues à droite et à gauche, et les mesures de relèvement des minima sociaux prises par la précédente majorité (RSA en particulier) ou par la majorité actuelle (allocation adulte handicapé et minimum vieillesse). Elle rencontre un large soutien politique : les deux tiers des Français estiment qu'il faut augmenter le RSA, et cette proportion évolue entre 60 % et 75 % depuis 20 ans, selon le baromètre annuel du ministère des Solidarités. De son côté, le gouvernement envisage la fusion de plusieurs minima sociaux et a évoqué leur ouverture aux moins de 25 ans.

Le RMU s'inscrit aussi dans le sillage de l'avis du Conseil économique social et environnemental de juin 2019 qui préconise de créer un revenu minimum social garanti équivalent au seuil de pauvreté à 50 %^[7]. Par ailleurs, plusieurs députés ont déposé en décembre 2018 une proposition de loi^[8] créant

Les Français soutiennent massivement le relèvement du RSA.

5. Sans oublier que cinq milliards d'euros dépensés en minima sociaux, qui retourneront intégralement dans le circuit économique, ont une efficacité beaucoup plus grande sur la croissance que cinq milliards d'euros de baisse d'impôt sur le revenu dont une partie sera épargnée.

6. Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a été converti en réduction de cotisations patronales sur les salaires, le 1er janvier 2019.

7. *Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030*, avis du Conseil économique, social et environnemental sur le rapport présenté par Marie-Hélène Boidin-Dubrulle et Stéphane Junique, 26 juin 2019.

8. « Proposition de loi d'expérimentation territoriale visant à instaurer un revenu de base », Assemblée nationale, 19 décembre 2018.



un « revenu de base » sous conditions de ressources, moins ambitieuse mais assez semblable. Elle a finalement été rejetée par l'Assemblée nationale.

Nous estimons qu'il existe une ambiguïté autour du débat sur le « revenu de base » ou le « revenu universel ». Il faut bien comprendre que le revenu de base (ou universel) consisterait à verser un revenu complémentaire à tous, riches comme pauvres, et non uniquement à ces derniers. Idée généreuse sans doute, mais à des années-lumière des capacités économiques de notre société. Pour que ce revenu soit financable, il faudrait qu'il soit inférieur aux minima sociaux actuels (et supprimer ces derniers) !

Notre RMU ne vise pas à s'affranchir du travail, comme le proposent certains des tenants du revenu universel, mais à permettre à chacun de vivre moins indignement. Nous sommes tous sensibles à ce que personne ne puisse tomber au-dessous d'un certain seuil de revenu, et c'est sur ce seuil qu'il faut agir collectivement.

Comment faire ?

La mise en place de notre RMU a le mérite de la simplicité. Premièrement, il faut aligner l'ensemble des minima sur le seuil de 860 euros pour une personne.

Nous y intégrons les allocations éventuellement perçues en complément (logement, famille, etc.), sauf quand cela conduirait à un niveau de vie inférieur. Ce qui peut être le cas pour les personnes âgées ou handicapées.

Pour cela, nous proposons, avec le RMU, d'augmenter d'environ 150 euros les minima sociaux de base pour une personne seule (tels que le RSA ou l'allocation de solidarité spécifique que touchent les chômeurs en

fin de droits). De sorte que, complétés par les allocations logement, ils atteignent au minimum environ 860 euros pour une personne seule. Le montant du

RMU serait ajusté chaque année de manière simple et sans intervention politique, quand le niveau de vie médian de la population s'élève.

Deuxièmement, notre pays doit accorder enfin un minimum digne aux jeunes de 18 à 25 ans qui ont quitté le foyer parental. Ils touchent le RMU. Politiquement, ce serait un signe sans précédent en direction des jeunes générations, dont une partie vit dans la « galère » au jour le jour, dépendante d'amis, de parents, contrainte de dormir à la rue ou d'errer de squat en hébergement précaire. Pour accéder à notre revenu minimum, nous supprimons aussi l'obligation faite aux étrangers hors Union européenne de détenir depuis cinq années un titre de séjour les autorisant à travailler, ce qui constitue une discrimination. Toutes les personnes en situation régulière et les demandeurs d'asile en attente de réponse doivent avoir accès aux mêmes droits sociaux.

Troisièmement, il faut accorder l'automaticité des droits sur simple déclaration des revenus et de la composition de la famille. Notre RMU simplifie ainsi la question de l'accès aux minima. La complexité de l'administration française est sans borne. Au nom de la traque des « profiteurs », nous construisons des systèmes incompréhensibles qui poussent les plus

démunis au non-recours à leurs droits. Les demandes doivent être simplifiées au maximum, en partant de la bonne foi des allocataires. Ainsi, par exemple, si l'on veut éviter de verser le RMU à des jeunes de milieux aisés

soutenus par leurs parents, instaurons une simple déclaration sur l'honneur d'autonomie par laquelle le jeune déclarera ne plus percevoir de soutien financier de ses parents.

Nous sommes tous sensibles à ce que personne ne puisse tomber au-dessous d'un certain seuil de revenu, et c'est sur ce seuil qu'il faut agir collectivement.

Au nom de la traque des « profiteurs », nous construisons des systèmes incompréhensibles qui poussent les plus démunis au non-recours.



Notre RMU n'a rien d'une solution miracle. Il permet de supprimer la pauvreté au seuil à 50 % mais reste nettement inférieur au seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian (environ 1 000 euros par mois pour une personne) : il faudrait pour cela ajouter 150 euros par mois de plus à notre RMU, ce qui reviendrait environ à doubler la mise – financièrement parlant, cela n'a rien d'impossible non plus. Avec ce revenu minimum, nous ne réglons pas la question de fond de la pauvreté. La précarité de l'emploi et les bas salaires nourrissent la pauvreté au travail. L'inégalité des chances à l'école entretient une reproduction sociale inacceptable, le mal-logement impose des conditions de vie indignes à un grand nombre de ménages, etc. Protéger les personnes les plus démunies ne doit pas empêcher de se préoccuper d'éducation et d'emploi, bien au contraire. Le chômage et la dépendance aux prestations sociales engendrent, lorsqu'ils durent, insécurité sociale et culpabilité. Pour lutter contre la pauvreté, les politiques publiques doivent apporter des réponses concrètes à ce qui en constitue la cause. Notre RMU n'est qu'un élément parmi d'autres et devra être accompagné de politiques d'emploi et de formation dignes de ce nom.

Une avancée

Pour autant, le RMU constituerait une avancée majeure de notre histoire sociale pour tous ceux dont les fins de mois difficiles ne commencent pas le 15, mais le 1^{er}. Au fond, ce serait mettre en pratique un droit proclamé par notre Constitution en 1946 – « *La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement* » – qui n'est pas respecté. Le RMU s'inscrit dans la même perspective que l'élaboration du système de protection maladie universelle. Son niveau unique permet un débat éclairé sur le minimum « vital » que la collectivité propose à chacun.

Le gouvernement a déjà fait des avancées qui vont dans le sens de notre RMU, en augmentant le minimum vieillesse et l'allocation adulte handicapé au-delà des 860 euros mensuels, depuis le 1^{er} janvier 2019. En relevant la prime d'activité, il a amélioré le revenu minimum tiré du travail en le faisant financer par la collectivité^[9]. Comme l'a indiqué le chef de l'État, l'objectif était d'augmenter de 100 euros le niveau de vie d'une personne à plein temps au Smic. L'annonce de niveaux de retraites qui ne seraient jamais inférieurs à 1 000 euros va dans la même direction. Pourquoi ne pas se soucier du minimum social versé aux personnes sans ressources ? Les mesures déjà annoncées par le gouvernement en faveur des travailleurs pauvres, des personnes âgées ou handicapées ont pour suite logique la mise en place d'un minimum social en l'absence de travail. Faut-il que les chômeurs en fin de droits, les jeunes adultes en difficulté, les femmes seules avec enfant(s) aillent en masse brûler des voitures et casser des vitrines dans les beaux quartiers pour que l'on entende leurs voix ? L'indifférence actuelle vis-à-vis des plus démunis est lourde de conséquences. Certes, notre RMU ne règlera pas du jour au lendemain la question de la pauvreté, mais il peut devenir, demain, un fondement de notre modèle social. En améliorant concrètement la vie quotidienne des jeunes adultes et des parents, il constitue une manière efficace de combattre « *les vraies inégalités* » dénoncées par le chef de l'État^[10] : « *les inégalités d'origine, de destin, à la naissance* » •

Noam Leandri et Louis Maurin

9. Augmenter le Smic aurait fait porter le financement sur les entreprises elles-mêmes.

10. Intervention du 25 avril 2019 suite au grand débat national.



👁 Nos cas types

Il s'agit de quelques exemples non exhaustifs. Ils font apparaître les gains apportés par le RMU. Toutes les données sont mensuelles.

Calculs de l'Observatoire des inégalités à partir de <https://mes-aides.gouv.fr>

Le montant du RSA est exprimé après déduction d'un forfait logement pour les personnes qui touchent les allocations logement.

+ Couple de jeunes sans emploi

Un couple de jeunes chômeurs de 26 et 24 ans. Loyer de 400 € dans une ville moyenne.

RSA = 700 €

APL = 320 €

Revenus actuels du ménage = 1 020 €

Complément apporté par le RMU = 270 €

RMU = 1 290 €

+ Couple au chômage avec deux enfants

Un couple de trentenaires au chômage sans indemnités, avec deux enfants à l'école primaire. Loyer de 500 € dans une ville moyenne.

RSA = 870 €

APL = 430 €

Allocations familiales = 132 €

Revenus actuels du ménage = 1 432 €

Complément apporté par le RMU = 378 €

RMU = 1 810 €

+ Parent isolé sans ressources

Un parent isolé sans ressources avec un enfant scolarisé en élémentaire. Loyer de 400 € dans une ville moyenne.

RSA = 610 €

APL = 370 €

Allocation soutien familial = 110 €

Revenus actuels du ménage = 1 090 €

Complément apporté par le RMU = 30 €

RMU = 1 120 €

+ Chômeur en fin de droits

Un chômeur de 40 ans en fin de droits. Loyer de 300 € dans une ville moyenne.

Allocation de solidarité spécifique = 490 €

APL = 260 €

Revenus actuels = 750 €

Complément apporté par le RMU = 110 €

RMU = 860 €

+ Jeune sans revenu

Jeune de 20 ans sans domicile stable, ni ressources. Doit faire la manche ou faire appel au soutien d'amis, de la famille, etc.

Revenus actuels = 0 €

Complément apporté par le RMU = 860 €

RMU = 860 €



👁 Notre méthode de calcul

Nous avons fixé le niveau du revenu minimum unique (860 euros) à un peu plus de la moitié du niveau de vie médian, qui est précisément de 855 euros par mois pour une personne seule (valeur 2016). Le niveau de vie médian est celui qui partage l'effectif des ménages en deux, autant gagne moins, autant gagne plus. Ce seuil correspond au seuil de pauvreté dit « à 50 % » qui est retenu pour mesurer la pauvreté par l'Observatoire des inégalités et l'OCDE notamment. En adoptant le RMU, nous supprimons statistiquement ce niveau de pauvreté.

Étape 1 : l'écart entre le niveau de vie actuel et le seuil du RMU

Nous cherchons à ce que personne ne touche moins de 860 euros (pour une personne seule). Pour évaluer le coût de la mesure, il nous faut d'abord trouver l'écart entre le niveau de vie moyen des personnes pauvres et le seuil de pauvreté. Selon l'Insee, leur niveau de vie médian est de 710 euros. On considère qu'il est équivalent au niveau de vie moyen. Il manque donc 860 euros moins 710 euros, soit 150 euros en moyenne aux personnes pauvres pour atteindre le montant du RMU. Parfois moins, parfois davantage.

Étape 2 : tenir compte de la composition des familles

Le montant de 150 euros manquants est valable pour une personne seule. Il nous faut ensuite évaluer le montant pour chaque type de ménage (couples, familles monoparentales, familles avec enfants, etc.). Pour cela, nous avons calculé le nombre de personnes par foyer et les unités de consommation correspondantes. Les unités de consommation sont un système de parts qui valent 1 pour le premier adulte, 0,3

pour les enfants de moins de 14 ans et 0,5 pour toute personne de plus de 14 ans. Pourquoi chacun ne compte-t-il pas autant ? Parce que l'on fait ce que l'on appelle des économies d'échelles : à plusieurs, nous n'avons pas besoin de deux cuisines, de deux salles de bain, etc. Une personne seule vaut une unité de consommation, un couple 1,5, une famille avec deux jeunes enfants 2,1 (1+0,5 + 0,3 + 0,3), etc.

Étape 3 : relever les niveaux de vie en fonction des configurations familiales

Pour évaluer le montant total, il nous faut multiplier le nombre de personnes concernées (plus exactement le nombre d'unités de consommation) par le montant du RMU que l'on attribue à chacune. Nous faisons ici l'hypothèse que l'écart de revenu avec le seuil de pauvreté est identique quelle que soit la configuration familiale. Pour des résultats plus précis, il faudrait disposer du revenu moyen dans chaque catégorie de ménage ou, mieux encore, pour chaque individu¹¹.

Nous attribuons donc à chaque ménage un complément de revenu égal à 150 euros que l'on multiplie par le nombre d'unités de consommation du type de ménage correspondant (voir tableau). Par exemple, une famille monoparentale pauvre doit gagner en moyenne 150 € x 1,73 UC, soit 260 euros par mois supplémentaires pour dépasser le seuil de pauvreté. Le coût total est de 1,3 milliard d'euros pour 438 000 familles monoparentales. Finalement, pour l'ensemble des ménages concernés, on atteint un total d'environ 6,3 milliards d'euros que nous avons arrondi à sept milliards par prudence et parce qu'une partie des ménages n'est pas visible dans les statistiques.

11. Une simulation faite par Pierre Madec, chercheur à l'OFCE, aboutit à un résultat similaire.



Comment nous avons estimé le coût total du RMU						
	Nombre de personnes (milliers)	Personnes par ménage	Nombre de ménages (milliers)	Nombre d'unités de consommation moyen	Complément de revenu mensuel par ménage* apporté par le RMU	Estimation du coût annuel total du RMU (milliards d'euros)
			(a)		(b)	(c) = (a) x (b) x 12
Personnes seules	999	1	999	1	150 €	1,80
Familles monoparentales	1 227	2,8	438	1,73	260 €	1,36
Couples sans enfant	444	2	222	1,5	225 €	0,60
Couples avec enfant(s)	2 028	4,14	490	2,38	357 €	2,10
Ménages complexes	299	2,39	125	1,71	257 €	0,38
Ensemble	4 997					6,25**

* Le complément est de 150 euros, multiplié par le nombre d'unités de consommation moyen de chaque type de ménage.
 ** Nous augmentons de 800 millions d'euros pour arriver à un coût de sept milliards afin de prendre en compte d'éventuels ménages non présents dans l'enquête de l'Insee sur les revenus.
 Source : calculs de l'Observatoire des inégalités, d'après Insee – Données 2016.

⊕ Rapport sur les inégalités en France 2019



La troisième édition du *Rapport sur les inégalités en France* dresse un panorama complet de la situation française, des revenus à l'éducation, en passant par le logement ou l'emploi notamment.

Il analyse les écarts entre milieux sociaux, selon le genre, l'origine ou l'âge notamment. Plus de 200 tableaux, graphiques et infographies sont décryptés et accompagnés de définitions et d'explications accessibles au plus grand nombre.

Sous la direction d'Anne Brunner et Louis Maurin, édition de l'Observatoire des inégalités, juin 2019.

En commande sur www.inegalites.fr.

Notes de l'Observatoire - ISSN 2272-0863
 Directeur de la publication : Noam Leandri
 Auteurs : Noam Leandri et Louis Maurin

© Tous droits réservés - Observatoire des inégalités

Observatoire des inégalités
 4 allée du plessis
 37000 Tours
 02 47 44 63 08 - contacts@inegalites.fr
www.inegalites.fr